

Résiliation du contrat de liquidité avec SG Securities

Mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas

Paris, le 21 mai 2012. SG Securities (Société Générale) a résilié le 11 avril 2012 le contrat de liquidité, conforme à la Charte de Déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, signé avec Lectra le 15 septembre 2005.

Les moyens figurant au crédit du compte de liquidité à la date de résiliation de ce contrat étaient de 147 730 titres Lectra et une somme de € 13 769.

Mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas

A partir du 21 mai 2012, pour une période initiale s'achevant le 31 décembre 2012, renouvelable annuellement par tacite reconduction, Lectra a confié à Exane BNP Paribas l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les moyens mis à disposition de ce nouveau contrat, portés au crédit du compte de liquidité sont de 146 965 titres Lectra et une somme de € 17 870.

Lectra pourra augmenter les actifs affectés à ce contrat, si nécessaire, à concurrence de € 1 000 000 (sans toutefois dépasser la contrevaletur de 150 000 titres Lectra), en plus des actifs initialement mis à disposition d'Exane BNP Paribas.

Avec 1 350 collaborateurs dans le monde, Lectra est leader mondial des logiciels, des équipements de CFAO et des services associés dédiés aux entreprises fortement utilisatrices de tissus, de cuir et de tissus industriels. Lectra s'adresse à un ensemble de grands marchés mondiaux tels que la mode (habillement, accessoires, chaussure), l'automobile (sièges et intérieurs de véhicules, airbags), l'ameublement, ainsi qu'une grande variété d'autres industries (l'aéronautique, l'industrie nautique, l'éolien,...).

Lectra (code ISIN FR0000065484) est cotée sur NYSE Euronext (compartiment C).

Pour plus d'informations sur Lectra : lectra.com